

COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016
--

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil seize, le quatorze juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gabriel DESBROSSE, Maire.

Présents : ALEX Bruno - BRUN Charles- CHATAL Christophe -- DELANGLE Chantal – FESSY Véronique-GASDON Maxime - Danielle LACOUR - MONDIERE Hubert – VALENTIN Nathalie- Bernard PIVOT- Mickaël RIVIERE - Olivier CARTET.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : DAYET Alain (à Véronique FESSY) – Laurence BERT (à Gabriel DESBROSSE)

Secrétaire de séance : Christophe CHATAL.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Mai 2016.
2. Délibération « Dénomination des voies ».
3. Délibération portant demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).
4. Délibération portant avis du Conseil Municipal sur l'arrêté de projet de périmètre du Préfet de la Loire.
5. Délibération portant désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête publique pour Jacques ROUX.
6. Délibération pour retenir les entreprises sur le marché public « Réaménagement de la Mairie »
7. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Mai 2016.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Décision Modificative n°04 « Extincteurs »

Afin de payer la facture SICLI pour l'acquisition de 7 extincteurs (renouvellement extincteurs) pour un montant de 831,16 € TTC, Mr le Maire propose de prélever 835,00 € sur le compte 2313 – opération 277 « Réaménagement et mise en accessibilité de la Mairie » et de les affecter sur la nouvelle opération créée 286 « Extincteurs ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
21	21 568	286	<i>Extincteurs</i>	+ 835,00 €
TOTAL				+ 835,00 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
23	2313	277	<i>Réaménagement de la Mairie</i>	- 835,00 €
TOTAL				- 835,00 €

A la demande de Mickaël RIVIERE, au vu du prix qui paraît élevé, nous allons faire le point sur le contrat qui nous lie à SICLI pour envisager une comparaison des prix.

3 . Délibération « Dénomination des voies ». **Par Véronique FESSY**

Elle rappelle la réunion de la commission « Adressage » ayant eu lieu la semaine dernière. Quelques modifications ont été apportées (modification de numéros, oublis de quelques maisons)

La Poste a validé le projet.

Le tableau, comprenant les n° de parcelles, sera joint à la délibération en annexe et sera envoyé en Sous-Préfecture. Il n'y a que la Sous-Préfecture qui peut nous demander une correction.

Concernant les nouvelles adresses proposées à la place de la Voisinée, il ressort qu'elles semblent peu « appropriées » pour quelques habitants de ce lieu-dit. Néanmoins, le Conseil Municipal décide de laisser les adresses proposées par la Commission « Adressage ».

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal est compétent pour la dénomination des voies ; en revanche, le maire est compétent pour la numérotation des habitations : un arrêté sera pris après transmission de la délibération en Sous-Préfecture.

Voici la délibération prise par le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin de faciliter l'intervention des différents services de secours, le travail des préposés de la Poste, la localisation sur les GPS, il est fortement recommandé de nommer chaque voie de la commune et d'attribuer un numéro à chaque bâtiment.

Outre le repérage facilité pour les différents services publics ou commerciaux, ceci permet également d'établir un relevé précis des différents réseaux, opérations très utiles pour les différents systèmes d'information géographique et qui vont devenir obligatoires à terme.

Enfin, cet adressage est nécessaire pour permettre le déploiement du Très haut débit sur la commune.

Cette numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire (article L. 2213-28 du CGCT). Le numérotage est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien est ensuite à la charge des propriétaires.

Monsieur le Maire présente les propositions de voies établies par la Commission de l'adressage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- *le principe de l'adressage sur la commune*
- *les noms de voies portées sur le document joint en annexe (joint à la fin de ce compte-rendu).*

4. Délibération portant demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

Le Maire informe au Conseil que la déclaration préalable pour les travaux de la Mairie imposait le dépôt d'un dossier d'accessibilité.

Afin de constituer le dossier, Oxyria a été retenu pour effectuer ce travail pour un montant de 575 €. H.T.

Christophe CHATAL précise que Oxyria est venu prendre des côtes afin de préparer ce dossier.

Voici la délibération adoptée :

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'une demande d'approbation d'Ad'Ap doit être déposée pour les bâtiments dont la mise en accessibilité n'a pas encore été réalisée.

Le bâtiment de la Mairie est concerné.

Des travaux d'aménagement du bourg sont aussi programmés et tiennent compte des normes d'accessibilité en vigueur pour ses circulations piétonnes, les places de stationnement et l'embellissement global de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Le Maire à demander l'approbation d'un Ad'Ap pour la Mairie.

Budget :

27 600 € / HT en 2016.

900 € / HT en 2017

900 € / HT en 2018.

5. Délibération portant avis du Conseil Municipal sur l'arrêté de projet de périmètre du Préfet de la Loire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet du Préfet concernant la fusion de la communauté d'agglomération de Roannais Agglomération et des communautés de communes du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône.

Un premier avis avait été demandé au Conseil Municipal qui, par délibération du 17 novembre 2015, s'était prononcé, à l'unanimité, pour ce projet.

Un nouvel avis est demandé aux communes qui doivent répondre avant le 23 juin prochain.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un deuxième avis sur le projet du Préfet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Approuve le projet du Préfet concernant la fusion de la Communauté d'agglomération de Roannais Agglomération et des communautés de communes du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône.

6. Délibération portant désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête publique pour Jacques ROUX.

Par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural situé au lieu-dit « Bois Féchet » à Pradines (références cadastrales : section D, parcelle 1106) en vue de sa cession à Mr Jacques ROUX.

L'enquête publique s'est déroulée du mardi 22 mars 2016 au mardi 05 avril 2016 inclus.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte :

- De désaffecter une partie du chemin rural situé au « Bois Féchet », d'une contenance de 3 a et 24 ca, en vue de sa cession à Mr Jacques ROUX.
- De l'échanger sans soulte avec les parcelles 1108 et 1111 qui deviendront la nouvelle voie communale.
- De mettre à la charge de Mr ROUX Jacques la totalité des frais inhérents à cette procédure pour l'enquête publique le concernant.

7. Délibération pour retenir les entreprises sur le marché public « Réaménagement de la Mairie »

Par le Maire et Charles BRUN

Charles BRUN présente le tableau récapitulatif des offres déposées pour chaque lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : Réaménagement de la Mairie et mise en accessibilité (ERP).

Lot 1 : Maçonnerie
Entreprise retenue : BERCHOUX
Montant du marché : 9 831,50 € H.T.

Lot 3 : Plâtrerie – Peinture- Isolation
Entreprise retenue : FREDDO Patrick
Montant du marché : 12 873,10 € H.T.
Montant de l'option : 3 540,00 € H.T.
Total : 16 413,10 € H.T.

Lot 5 : Electricité- VMC
Entreprise retenue: PIERREFEU Jean-Paul
Montant du marché: 7 516,80 € H.T.

Lot 6 : **Chauffage – Plomberie- Sanitaires**

Entreprise retenue : LARUE

Montant du marché : 3 453,20 € H.T.

Concernant le lot n°02 « Menuiseries », Monsieur le Maire propose de ne retenir aucune entreprise ayant déposé une offre pour un motif d'intérêt général (motif budgétaire). En effet, après achat des fournitures, la réalisation des travaux sera faite par l'agent technique de la commune, ce qui permettra de diminuer le coût sur ce lot n°02 « Menuiseries ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne retenir aucune entreprise pour le lot n°02 « Menuiseries » pour un motif d'intérêt général (motif budgétaire).

Concernant le lot n°04 « Carrelages- Faïences », une seule offre a été remise. Or cette offre a été déclarée inappropriée par la Commission d'Examen des Marchés, réunie le 08 Juin 2016, car elle n'est pas conforme à l'objet du marché et peut être assimilée à une absence d'offre. Cette offre ne répondant pas à la solution technique et administrative définie dans le règlement de consultation, la commission a déclaré ce lot n°04 infructueux.

Concernant les subventions, le Maire informe que :

- La DETR nous a été notifiée avec un taux de subvention de 20%
- Une demande au titre de la réserve parlementaire a été adressée à la Permanence parlementaire de Yves NICOLIN.
- Une demande a été faite au Conseil Départemental (via Clotilde ROBIN) au titre de la Solidarité : nous devrions percevoir 6 500 €, mais nous attendons la notification.
- Concernant les jeux et le camion communal, nous ne percevons pas de subvention. Mickaël RIVIERE propose de consulter l'UGAP pour le camion communal et essaye d'obtenir des renseignements.

Le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle réunion de la commission « bâtiment » aura lieu prochainement avec les entreprises retenues.

Les entreprises non retenues seront averties en premier.

Les travaux devraient débuter début septembre 2016.

Il faudra voir comment on s'organise pour les deux mariages prévus le 27 août 2016 et le 10 septembre 2016.

8. Questions diverses

- **Lieu d'implantation des jeux d'enfants (de 3 ans à 12-13 ans) : par le Maire :**

Suite au rendez-vous ayant eu lieu avant cette réunion de Conseil, le Maire informe le Conseil que nous avons besoin d'environ 100 m² pour tenir compte des normes de sécurité. Le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget primitif 2016 le montant de 8 000 € TTC.

Le Conseil Municipal se demande quelle superficie sera nécessaire aux balançoires. Un contrôle final sera à réaliser.

Selon le Maire, il n'est pas nécessaire d'installer tous les jeux en une seule fois et insiste que le choix de la zone est primordiale.

Charles BRUN et Christophe CHATAL ajoutent que, s'il faut 100 m², l'espace devant le multiservices risque de ne pas être suffisant.

Mickaël RIVIERE, Olivier CARTET et Bruno ALEX préféreraient l'emplacement au milieu des arbres sur la place.

Compte tenu de ces incertitudes, le Conseil Municipal ne prend pas de décision sur le lieu d'implantation des jeux d'enfants.

La commission chargée de l'étude des jeux établira 2 propositions d'implantations des jeux vers le Multiservices et sur la place.

- **Petit pradinois** : Danielle LACOUR est dans l'attente des derniers articles.

- **Rencontre du Maire avec Clotilde ROBIN à Charlieu le 14 juin 2016** :

Il lit le courrier qu'il lui a remis par lequel il demande une subvention exceptionnelle pour une remise en état du terrain de foot, le sablage et sa sécurisation.

Il n'est pas possible d'obtenir une subvention au titre de la « Solidarité » car la demande a été déposée avant les dégâts survenus au terrain de foot.

Le terrain de foot a été sinistré par des pluies diluviennes puis par l'occupation illégale des gens du voyage.

Le Maire va faire une demande d'indemnisation en Préfecture.

Charles BRUN informe le Conseil que les gens du voyage ont remis une somme d'argent, 450 €, pour dédommager l'occupation illégale du terrain du foot.

Ce montant sera affecté au CCAS.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté permanent d'interdiction de stationnement sur le terrain foot sera pris prochainement.

- **Remerciement de l'association « Petits Sabots et Grandes Oreilles »** suite à l'obtention d'une subvention du Département « SIAL » (Soutien aux Initiatives Associatives Locales) par l'intermédiaire de Clotilde ROBIN, conseillère départementale, pour un montant de 500 €.

- **Subv. amendes de police** : **Par Christophe CHATAL** : la subvention devrait s'élever à 15 000 € avec des devis s'élevant aux environs de 30 000 €. Les travaux de voirie devraient débuter fin juin.

Prochain Conseil Municipal : mardi 12 juillet 2016 à 20H30.